

# S.N.E.M.M. 79<sup>ÈME</sup> AGO NATIONALE

## ECOLE MILITAIRE – PARIS

*(De tout ce qui est exprimé ci-dessous, c'est le constat de ce qui était le plus important et le plus intéressant à retenir pour ma part.  
Vous aurez le condensé sur la prochaine revue ou sur le site du siège).*

### Mardi 1<sup>er</sup> juillet 2014 :

- Ouverture 14h10.

*Malgré une ambiance bon enfant le climat est électrique. Tout le monde semble être sur la défensive. Les représentants semblent vouloir en découdre et l'ensemble du Bureau et des Administrateurs de la S.N.E.M.M. sont prêts à batailler.*

- 1101 Inscrits            150 votants (*nettement moins que l'année 2013*)  
                                  763 pouvoirs  
                                  Quorum 220 (soit 20% des inscrits).

- Rapport Moral est commenté par Jean-Paul MARTIN, président de la SNEMM :

*Le Président Général a vécu difficilement cette année en raison des critiques acerbes et plus particulièrement le contrôle fiscal. Le ton employé est ferme presque autoritaire et semble démontrer qu'il n'a pas l'intention de s'en laisser compter.*

- \* Contrôle fiscal : environ 80 000€ (qu'il faut estimer satisfaisant, car cette sanction est limitée) ;
- \* Excédents financiers détenus au sein des UD et des Sections doivent servir à un but non lucratif et non à un domaine de spéculation. Il ne faut pas perdre de vue que nous sommes sous le principe de la loi de 1901 régissant les associations ;
- \* Une seule banque sera retenue pour gérer les finances de tous : la Société générale au 01/01/2015. Ceci en cas d'un nouveau contrôle fiscal, puisqu'il leur a été reproché de ne pas pouvoir fournir clairement les avoirs des UD et des Sections sous leur responsabilité ;
- \* Reçus fiscaux sont reportés pour bien cerner cette situation. La demande est faite et depuis inscrite à Bercy depuis fin mars 2014.

- Rapport Activité est commenté par Louis LAUSEIG, secrétaire général – responsable commission éthique et conciliation :

*Un sentiment de déception générale ressort de l'intéressé, motivé par un fort mal vécu des retours hostiles et inamicaux qui sont délivrés à son encontre.*

- Effectifs 2014
  - 36803 Membres Titulaires
  - 4526 Membres Associés
  - 11876 Dames d'Entraide
  - 53025 (*personnellement je trouve 53205*) ;

▪ Effectifs 2013

38964 Membres Titulaires  
4484 Membres Associés  
12128 Dames d'Entraide  
55580 (*personnellement je trouve 55576*)

Soit un effectif en baisse de 2146 à 2555 suivant les résultats qu'il donne (*personnellement je trouve 2371*);

- Répartition en 81 UD dont 03 nouvelles : Creuse (23), Loire (42), Manche (50).  
en 841 Sections dont 02 nouvelles : 1845<sup>ème</sup> Section de Vico en Corse du Sud (2A) et 3003<sup>ème</sup> Section d'Honneur des Invalides à Paris (75) ;  
dont 08 dissoutes : 158<sup>ème</sup> de DAKAR au Sénégal, 363<sup>ème</sup> de SCEAUX / FONTENAY AUX ROSES / BOURG LA REINE (Hauts de Seine – 92), 673<sup>ème</sup> de BRUYÈRES / BROUVELIEURES (Vosges – 88), 714<sup>ème</sup> de HOUILLES / CARRIÈRES SUR SEINE (Yvelines – 78), 1037<sup>ème</sup> de LUZARCHES (Val d'Oise – 95), 1233<sup>ème</sup> de BEAUMONT SUR OISE (Val d'Oise – 95), 1725<sup>ème</sup> de SAINT VALLIER (Drôme – 26), 1399<sup>ème</sup> de ANGLES (Vendée – 85) ;  
dont 07 en fusionnement : 732<sup>ème</sup> de BOURG EN BRESSE avec 1136<sup>ème</sup> de MIRIBEL (Ain – 01), 1310<sup>ème</sup> de CHATEAUNEUF sur CHER avec 1268<sup>ème</sup> de DUN sur AURON (Cher – 18), 303<sup>ème</sup> de SAINT NAZAIRE avec 195<sup>ème</sup> de LA BAULE / PRESQU'ILE GUERLANDAISE (Loire Atlantique – 44), 1425<sup>ème</sup> de PITHIVIERS avec 139<sup>ème</sup> d'ORLÉANS (Loiret – 45), 1522<sup>ème</sup> de BADONVILLER avec 1234<sup>ème</sup> de CREY sur VEZOUZE (Meurthe et Moselle – 54), 1631<sup>ème</sup> de QUESTEMBERT avec 1202<sup>ème</sup> d'ELVEN (Morbihan – 56), 1305<sup>ème</sup> de CORCIEUX / GERBEPAL avec 514<sup>ème</sup> de FRAIZE (Vosges – 88) ;  
dont 01 réactivée : 329<sup>ème</sup> de DENAIN (Nord – 59).

Vote : pour ce qui est des créations, dissolutions, fusionnements et réactivation tous les votes sont acceptés positivement.



- Trop d'argent est épargné sur les comptes UD et Sections. Le contrôle fiscal a qualifié ces finances d'argent thésaurisé voire amassé. Rappel maxi 5 000€00.

Vote : Pour 427 – Contre 28 – Abstention 37.

- Comptes financiers S.N.E.M.M. sont commentés par Edmond DOMINATI, trésorier général – Porte-drapeau national :

*Un sentiment amer ressort de l'intéressé, motivé par un vécu négatif des retours jugés d'inimitié et d'animosité qui sont délivrés à son encontre.*



- ✓ - Pour chaque 31/03 = Fournir le bilan et les coordonnées bancaires même si les comptes financiers et le bilan ne sont pas approuvés en A.G. locale.  
- Il faut une cohérence avec relevé bancaire.  
- Il faut une cohérence avec chèque et bordereau.  
- Il ne faut pas oublier la signature.  
- Un rappel au niveau du droit comptable, il s'agit d'un **délit** qui peut être **pénalement réprimé dans le cadre de la responsabilité pénale des dirigeants en matière fiscale**. En effet, les manquements aux obligations comptables sont sanctionnés par les peines prévues à l'article 1741 du Code général des impôts. Selon l'article 1743-1er du même code : « *Quiconque a sciemment omis de passer des écritures ou a passé ou a fait passer des écritures inexactes ou*

*fictives au livre-journal et au livre d'inventaire, ou dans les documents qui en tiennent lieu, est puni d'une amende de 37 500 euros à 75 000 euros et d'un d'emprisonnement de cinq ans ».*

- lors du contrôle fiscal, face aux nombreuses UD et sections qui n'avaient pas régularisé leurs écritures comptables, c'est un point particulier qui nous a été reproché. Dorénavant la non application de cette procédure entrainera automatiquement la mise sous tutelle de l'UD ou de la section ainsi qu'un contrôle immédiat par le commissaire aux comptes.

Il est déplorable de constater, dans un organisme comme le nôtre, ce manque d'implication, voire cette désinvolture, de certains sur ce point majeur de son fonctionnement. Il relève de l'inconscience et est indigne de notre devise.

Il est rappelé que votre responsabilité personnelle peut être engagée de manière cumulative en matières pénale, fiscale et civile, car la réforme du Code pénal de 1994 a permis d'introduire le principe de cumul des responsabilités de l'association et des personnes physiques ayant concouru à la réalisation de l'infraction.

- Tout mandataire est tenu de rendre compte en temps suffisant de sa gestion et des conditions d'exécution de son mandat.
- De même, ce mandataire répond de tout dommage qui pourrait découler de l'inexécution du mandat et des fautes commises dans sa gestion.

**Au regard du droit pénal, le statut de bénévole ne saurait constituer une cause d'irresponsabilité.**

En outre, ces manquements peuvent logiquement conduire le commissaire aux comptes à refuser sa certification. Une telle situation placerait pour le moins la **S.N.E.M.M.** dans une **position extrêmement délicate** vis à vis de ses partenaires financiers et institutionnels.

Désormais la prise de conscience doit être collective, et que soit remercié chaque responsable local et départemental de sa compréhension (*cela a fait déjà l'objet d'une note du Président Général aux différents Présidents d'UD et de sections le 19/12/2013*) ;



- ✓ les défraiements doivent être accompagnés d'ordres de missions signé des Présidents ;
- ✓ Un ABUS DE CONFIANCE a été décelé et sanctionné : Par jugement du 03 décembre 2013, de la chambre correctionnelle du tribunal de Grande Instance de Tarbes (Hautes Pyrénées – 65), un Trésorier d'une Section Locale de la Médaille Militaire a été condamné. Ces sanctions se présentent d'une part à 03 mois de prison avec sursis et le paiement d'une amende de 1 000€00, puis d'autre part, à deux versements au profit de la Société Nationale d'Entraide de la Médaille Militaire (l'un de 1 000€00 en réparation du préjudice matériel, l'autre de 300€00 au titre de l'article 475-1 du code de procédure pénale) ;
- ✓ Il peut être accordé pour l'achat d'un drapeau : 150€ maxi (*cela mérite confirmation ...*)  
50€ mini ;



- ✓ Colis de Noël à envisager est uniquement destiné au personne en difficulté ;
- ✓ Maison d'Hyères est encore en déficit, car il faut éponger la situation antérieure. Il faut encore améliorer cette belle maison pour favoriser et inciter à sa fréquentation ► **donc envisager sérieusement les dons** ◀ ;
- ✓ Le terme de S.N.E.M.M. c-à-d Société... = d'après Bercy, cette appellation signifie Entreprise !!! d'où ce regard particulier du Ministère des Finances. Bien sûr le siège a démontré l'irrecevabilité de cette façon de voir. Mais... ;
- ✓ Contrôle fiscal de Bercy : Octobre 2013 à Avril 2014 = Conduit à l'amende le 08/05/2014 de 76 358€00. Il faut se mettre à l'esprit que c'est le minimum, que cela aurait pu être plus important ;

- ✓ Accès aux nouveaux comptes bancaires des UD et des sections, prochainement créés à la Société Générale sera sécurisé. Chacune de celles-ci pourra effectuer les mouvements financiers qu'elle a besoin d'entreprendre. Quant au siège, il n'aura qu'un seul regard sur les valeurs. Une démarche va être mise en ligne sur le site national pour entreprendre ces démarches de modifications (*revoir supra, 3<sup>ème</sup> alinéa, dans rapport moral du Président Général*) ;
- ✓ Une baisse de cotisants, de dons, est à considérer avec attention. En contrepartie un effort pour les frais de personnel est effectué à la baisse ;
- ✓ Une hausse des abandons de traitement, des legs est observé ;
- ✓ UD et Sections peuvent détenir un livret B. Les résultats sont moindre car les impôts prélevés à la source (taux rentabilité nettement moindre que le livret A).

Vote : Pour 464 – Contre 124 – Abstention 101.

- Gestion maison d'Hyères est commentée par Anaïs GABERT, directrice de la Maison d'Hyères :

*Son esprit est positif et elle vend très bien son sujet. Madame GABERT donne fortement l'envie d'aller faire un séjour dans son établissement. Il faut absolument le maintenir pour le bien de tous les Médaillés et leurs proches. Le contraire serait une grande erreur et bien regrettable, mais il sera trop tard.*

- Avoir à l'esprit que cette maison a été et est fondée pour la solidarité, le partage ;
- L'accueil est possible aux groupes de 15 à 150 personnes ;
- L'accueil à individuel est également possible avec, s'il le désire, des invités d'ordre familial ou ami. Bien sûr le seul responsable reconnu sera le membre de Médaille Militaire ou le membre représentant un organisme avec lequel un accord signé de partenariat a été établi ;
- Il faut une occupation à 60% pour être viable ;
-   Il faut effectuer des dons et il faut se projeter pour l'avenir sans oublier de se poser les bonnes questions   ;
- Les impôts locaux sont en hausse 4 051€00 par mois = 3 ha et 300m<sup>2</sup> de bâtiments.

Vote : Pour 514 – Contre 00 – Abstention 80.

- Présentation des comptes et budget prévisionnel de la Maison d'Hyères est commentée et présentée par l'Expert-comptable de la S.N.E.M.M. :

*Rien de particulier à aborder ici, au vue de ce qui a été déjà évoqué et mentionné par Madame la Directrice. Nous sommes dans la logique de continuation...*

- Augmentation des charges du personnels (normal par modification de gestion interne pour redressement des comptes notamment abandon de la restauration SODEXO) ;
- Globalement c'est en voie de gestion nettement plus saine = avenir positif si occupation est à 60%.

Vote : Pour 514 – Contre 84 – Abstention 80.

- Présentation des comptes UD et sections est communiquée et commentée par l'Expert-comptable de la S.N.E.M.M. :

*Rien de particulier à traiter ici, au vu de ce qui est abordé et mentionné, si ce n'est le manque manifeste de pédagogie et de grande rapidité de passer d'un compte à l'autre. D'ailleurs ces reproches sont évoqués, mais sans grand effet pour la suite...*

- \* UD la plus riche détient 8 227€00 – La moins riche détient 56€00 ;



- \* Sections en 2013 : 785 sections (+ 8,88%)  
Les 10 plus riche détiennent de 20 998€00 à 51 192€00 – puis pléthores détiennent de 10 000€00 à 20 000€00.

Vote : Pour 597 – Contre 26 – Abstention 68.

- Rapport fiscal est présenté et commenté par Alain GUEZ, commissaire aux comptes :

- + Depuis 2008 - 2013 : Des difficultés sont rencontrées pour faire régulariser les avoirs immobiliers par les Administrations de l'Etat. Les relances sont en cours... Ce qui n'a pas empêché le contrôle fiscal ;



- + il y a lieu de faire très attention pour la gestion à venir ; pour sa réflexion, la gestion est saine de ce qu'il a vérifié par sondage, mais il ne faut pas perdre à l'esprit que s'il voit de gros dérapage, il doit en avertir le Procureur de la République (par obligation et par devoir de prévarication = sous peine de forfaiture professionnelle) bien que son esprit n'est pas de faire de l'inquisition délateur.

- Clôture 1<sup>ère</sup> journée 17h00.

### Mercredi 2 juillet 2014 :

- Ouverture 09h00.

- Minute de silence est demandée par le Président Général à la mémoire de tous ceux qui nous ont quittés, qu'ils soient du monde de l'activité ou du monde des retraités.

- Budget prévisionnel est présenté et commenté par l'Expert-comptable de la S.N.E.M.M. :

- \* Stabilité est estimée par rapport à 2013 ;
- \* ONAC ne donne plus de subvention au siège uniquement au niveau des UD ;
- \* +7.9% de charges du personnel (cause ancienneté et cotisation sociale) ;
- \* Création d'un compte INTERET GENERAL en vue d'obtenir les reçus fiscaux.

Vote : Pour 580 – Contre 53 – Abstention 53.

- Présentation de l'augmentation de la cotisation annuelle due par les sociétaires est toujours commentée et présentée par l'Expert-comptable, mais aussi par le Trésorier Général et Roger BOURDOULOUS, responsable Legs :

- Les legs ne rentrent dans le calcul du budget de fonctionnement ;
- Les rentrées seront environ de 338 000€00 ;

- Il faut trouver des prestations annexes pour parvenir à combler ce budget prévisionnel estimé à environ 500 000€00. Il faut donc envisager une hausse de la cotisation annuelle c'est-à-dire de passer de 22€00 à **25€00** ;

*A compter de cet instant, cela va être l'objet de pas moins 04 votes. Tous provoquant des remous et des rebondissements, avec à certains moments des instants que je qualifierais houleux. Le moyen de vote a même été remis en question jusqu'à obliger les gestionnaires de celui-ci, à prendre la parole pour expliquer comment il fonctionnait et motiver sa complète validité notamment par un vote de vérification correspondant au 3<sup>ème</sup> vote infra :*

1<sup>er</sup> vote : Pour 365 - Contre 289 - Absention 74 = invalidé par les instances ;

2<sup>ème</sup> vote : Pour 383 - Contre 320 - Absention 13 = invalidé par les instances ;

3<sup>ème</sup> vote : Pour 684 - Contre 02 - Absention 00 = contrôle de fonctionnement des moyens mis à disposition pour voter ;

**4<sup>ème</sup> vote définitif : Pour 462 - Contre 267 - Absention 04 = validé pour la hausse.**

*Soyons l'avocat du diable : Ce qui chagrine : le siège majoritairement veut absolument valider une hausse. La rumeur semble ne pas y être favorable. Soi-disant qu'il faut pour valider le vote 397 favorables (soit 793 votants/2+1).*

*Pour ma part NON, suivez ci-après ma démonstration :*

*- Premier point, je ne parviens pas à 793 votants (voir supra le nombre de votants donné par le siège : 150 votants présents et 763 pouvoirs soit 913 votants. Ce qui donne  $913/2+1 = 457$  favorables).*

*- Deuxième point, admettons leur valeur, il faut alors que tout le monde vote. Là, j'ai un sérieux doute (Est-ce que tous votent ? Pourquoi ce n'est-ce pas le cas ? Est-ce que le manque de volonté de chacun d'assumer ? Mystère...). Reprenez chaque vote, vous vous apercevez de ce que j'avance.*

*- Enfin troisième point, la validité des votes s'effectue sur les suffrages exprimés (comme dans n'importe quel vote en France, sinon nous n'y arriverions jamais...), quand vous prenez chacun d'entre eux, il en ressort que chacun exprime une validation de la hausse.*

*Conclusion : beaucoup de monde râle dans son coin, mais quand il faut s'exprimer véritablement et prendre une décision, l'esprit est du style « courage fuyons ».*

*En tout état de cause, nous étions quatre (deux représentants avec les pouvoirs de toutes les sections du 52, sauf celle de Saint-Dizier qui avait ses deux représentants) à formuler la volonté de l'ensemble de l'UD 52. Donc nous avons suivi la volonté formulée lors de notre dernière réunion départementale à la D.M.D. à Chaumont (cf PV n° 009/U.D.52 du 06/05/201) et ainsi EMIS UN VOTE UNANIME CONTRE.*

- Situation de la revue au 01/01/2014 et proposition à adopter au 01/01/2015 qui est commentée par Jean-Pierre LEMAIRE, 2<sup>ème</sup> vice-président – protocole – responsable administratif, service revue et site internet :

*Il a l'air contrarié et désappointé pour nous présenter la situation. Pour lui, la situation de la revue est vécue comme une déconvenue et il ne voit pas comment va se profiler l'avenir. C'est préoccupant...*

- La revue telle quelle existe n'est pas viable. Il n'y a plus fond pour finir l'année et en aucun cas il faut envisager un complément du siège, car il faut effectuer des économies (situation confirmée avec véhémence de la part du Trésorier Général) ;

- Les vies des UD et des Sections vont être réintroduites comme par le passé, sur demande expresse de l'ensemble des sociétaires ;
- Son contenu doit obligatoirement être constitué de la façon suivante : moitié d'ordre général et l'autre moitié vies de la SNEMM, des UD, et enfin des SECTIONS LOCALES ; puis on doit y retrouver encore les mariages, naissances et décès... ;
- Elle ne doit pas excéder 48 pages ;
- Tous les Présidents doivent donner cinq bénéficiaires maximum d'attribution de cette revue à titre gratuit. Ne pas perdre de vue que quelqu'un les paie malgré tout, et c'est le siège qui en est victime. Considérons que c'est la rançon de la gloire. Tous les cas bien sûr peuvent être soumis, le Conseil d'Administration national les examinera. Mais les UD ou Sections ayant des finances aisées doivent réfléchir à s'investir dans cette démarche. Le coût national est de 8 555€00 ;
- Dans un proche avenir, la revue sera consultable complètement, à titre gratuit dans le site internet de la S.N.E.M.M. ;
- Au sujet du site national qui est disponible pour tous, nous avons la possibilité d'effectuer des demandes de renseignements ainsi que de poser toutes sortes de questions ;
- A compter du n° 566, l'abonnement annuel = **le coût doit être le suivant**  
**1€50/numéro X 04 = 06€00** ;



Chacun devra verser cette valeur à sa Section d'appartenance avant la fin de l'année. De cette action individuelle, le Président collectera l'effectif, qu'il fera parvenir au siège dès le début d'année suivante ;

**Vote : Pour 459 - Contre 240 - Abstention 28 / votants validés = 727 donc hausse validée.**

- Rapport d'activité des Œuvres Sociales est commenté par Maryvonne SAYOS, responsable service d'entraide et des œuvres sociales :

*Un sentiment de déception et de découragement ressort de l'intéressée. En plus, il est motivé par un fort mal vécu des retours critiques et qui manquent souvent de modestie.*

- ✓ 55 600€ ont été versés ;
- ✓ Peu de remerciements sont effectués en retour, voire aucun de certaine catégorie. Au contraire, les gestes d'aide des Œuvres Sociales sont pris comme un dû ;
- ✓ Il va falloir penser et trouver une nouvelle façon et manière de distribuer ces moyens : Une allocation unique serait vraiment à envisager ;
- ✓  Les besoins doivent être légitimés, car les aides n'ont pas vocation à remplacer ou à rembourser différents emprunts ;



- ✓ Pour obtenir des aides de la Fédération MAGINOT, il faut obligatoirement passer le siège de la S.N.E.M.M. ;
- ✓ Pour l'année 2014, les dossiers devront parvenir pour le 31 Octobre accompagné de l'avis d'imposition ;
- ✓ Il y a eu 425 colis à 25€00 et un total de 816€00 de frais de transport soit un coût total de 11 886€40 (*personnellement je trouve 11 441€00*). Cela représente une situation moindre par rapport à 2013 ;  
A noter et je reprends les termes employés et formulés : « *qu'il est moralement malvenu de solliciter les Œuvres Sociales de la SNEMM quand le compte en banque des Sections et des U.D. est reconnu bien garni* ».

Vote : Pour 698 – Contre 15 – Abstention 17 / votants validés = 730.

- Activité chancellerie est commentée par Gérard LEDUC, 1<sup>er</sup> vice-président – responsable service chancellerie et récompenses :

- \* Sur 878 dossiers gérés par la Chancellerie de la S.N.E.M.M., il n'a été validé que 03 décorations par la Présidence de la République et le Ministère de la Défense ;
- \* Il faut 02 faits de guerre du même conflit pour se voir décerner la Légion d'Honneur pour ceux qui sont concernés, en particulier actuellement le conflit d'Indochine.  
Par faits de guerre, il faut comprendre blessure, citation etc....  
Actuellement une demande est en cours pour que les faits de guerre soient acceptés sur une situation de plusieurs conflits ;
- \* Concernant l'active, pour prétendre à la Légion d'Honneur, il faut détenir depuis 15 ans la Médaille Militaire. Dans ce temps, il faut prendre en compte la réserve active (si les périodes ont fait l'objet de notation annuelle de l'intéressé).
- \* Voir ci-après le tableau de recensement de la Légion d'Honneur et de la Médaille Militaire et de l'Ordre National du Mérite sur plusieurs années :

<b>Années</b> <b>Ordres</b> <b>et assimilés</b>	<b>attribuées</b>	<b>2012</b>	<b>2013</b>	<b>2014</b>	
		<b>Décorations</b>	<b>Décorations</b>	<b>Décorations</b>	<b>Dossiers</b>
Légion d'honneur	<b>oui</b>	<b>41</b>	<b>45</b>	<b>12</b>	35
Médaille Militaire	<b>oui</b>	<b>126</b>	<b>97</b>	<b>67</b>	190
Ordre National du Mérite	<b>oui</b>	<b>219</b>	<b>44</b>	<b>17</b>	260



- \* - En ce qui concerne la délivrance des Brevets de la Médaille Militaire, une étude est envisagée de procéder à cette action par le Préfet – Cette opération devrait se réaliser en Préfecture, en même temps que la Légion d'Honneur et l'Ordre National du Mérite ainsi que l'obtention de la Nationalité Française pour les étrangers ;



- La Médaille Militaire doit être remise devant troupe si possible et obligatoirement pour les retraités, par le Commandant de la D.M.D. ;



- \* Pour tous les nouveaux promus à la Médaille Militaire, le listing complet sera adressé seulement de la Grande Chancellerie à la SNEMM ;
- \* Il va être conçu une plaquette explicative à destination de tous les Présidents pour les aider à recruter de nouveaux adhérents. Celle-ci délivrera aussi toutes sortes de renseignements pour faire évoluer les UD et les Sections de manière positive, afin qu'elles deviennent localement des positions incontournables et des éléments de référence nécessaire pour tous les médaillés du monde militaire ;
- \* Autrement il y a eu 1 346 Diplômes d'Honneur de décernés. Ils se répartissent de la façon suivante :
  - 445 Diplômes d'Honneur de + de 50 ans de détention de la Médaille Militaire
  - 24 Diplômes d'Honneur avec Médaille d'Or (ils sont décidés par le C.A. de la S.N.E.M.M.)
  - 130 Diplômes d'Honneur avec Médaille de Vermeil
  - 187 Diplômes d'Honneur avec Médaille d'Argent
  - 232 Diplômes d'Honneur avec Médaille de Bronze
  - 328 Diplômes d'Honneur ;
- \* - Les Présidents doivent commander les diplômes dès NOVEMBRE pour l'ANNEE SUIVANTE (article 33 des statuts).
  - Si des oublis de récompense sont constatés, on peut accéder aux niveaux supérieurs ;
- \* Pendant les différentes cérémonies auxquelles on peut être amené à participer, bien regarder les détenteurs de médailles notamment ceux qui détiennent la valeur militaire, des clous ou des palmes et qui ne seraient pas encore titulaire de la Médaille Militaire. A ce constat, les Présidents devront entreprendre les démarches nécessaires et faire comprendre aux éventuels bénéficiaires leur intérêt d'envisager, voire d'effectuer leur adhésion en tant que membre associé à la S.N.E.M.M. ;
- \* - La demande d'une Légion d'Honneur peut se concrétiser par un Ordre National du Mérite.
  - Une demande de Chevalier de l'Ordre National du Mérite peut se concrétiser par Officier de l'Ordre National du Mérite.

Dans tous les cas ce sont la Présidence de la République ou les Ministres qui décident ;



- \* LES PORTE-DRAPEAUX DOIVENT AVOIR UNE RIGUEUR DE TENUE ET DE COMPORTEMENT ENFIN UNE ATTITUDE IRREPROCHABLE :
  - Reprendre la revue de la S.N.E.M.M. n° 563 – Juin 2014 ;
  - Les *GANTS BLANCS* sont *OBLIGATOIRES* par *RESPECT* de l'*EMBLÈME* porté ;
  - La coiffe n'est pas obligatoire, mais si elle est portée, elle ne doit pas être fantaisiste et ne comporter qu'un insigne ;
  - Les *DECORATIONS* portées doivent être de *TYPE ORDONNANCE* (art 30 des statuts) ;
  - les vêtements devront être de préférence de couleur sombre, non-défraîchis et propres ;
  - La *CRAVATE* et les *CHAUSSURES DE VILLE* sont *DE RIGUEUR*.

- Section archives est commentée par Jean-Claude MAURY, abandons traitement de la Médaille Militaire – archives – adjoint protocole – Porte-drapeau suppléant :

- Il faut prendre contact avec le secrétariat général pour obtenir le mémoire de la section dans la partie historique, y compris pour les comptes rendus ;
- La S.N.E.M.M. reçoit 1 230 abandons de traitements par an ;
- Des affiches explicatives sur l'historique de la Médaille Militaire sont existantes et doivent encore s'améliorer. Elles seront en nombre et pourront être à dispositions pour tout demandeur qui désire réaliser une exposition ;
- La **D**élégation de la **M**émoire et du **P**atrimoine des **A**rmées (**D.M.P.A.**) est le référent maintenant, pour obtenir une aide financière dans l'organisation d'activité à caractère du Devoir de Mémoire ;
- La cérémonie VAUBAN annuelle aux Invalides sera le mercredi, 05 novembre 2014.

- Questions diverses des UD et Section de la Médaille Militaire au sein de la France sont abordées :

- *Je n'ai rien retenu qui pouvait nous intéresser véritablement et de manière significative.*
- *Nos questions et réflexions retenues dans le PV n° 009/U.D.52 du 06/05/2014 ont été vues au cours des différentes interventions des intervenants. Seule celle de Maurice MENET n'est pas abordée devant l'assemblée. Le Président Général lui fera une réponse particulière et directe.*

- Intervention du lieutenant-colonel Gérard SOUPRAYEN, conservateur du Musée de l'E.N.S.O.A. pour une présentation du Musée National du Sous-Officier de la FRANCE ainsi que de l'Ecole Sous-Officier de l'Armée de Terre de Saint-Maixent (Deux-Sèvres – 79) :

Ce Musée prend un essor pour devenir à terme le Musée le plus important de l'Armée de Terre ;

Quant à l'E.N.S.O.A. actuellement le temps école est de :

08 mois pour le recrutement direct (civil BAC à BAC +2) et

04 mois et ½ pour le recrutement semi-direct (militaire).

Recrutement semi-direct hier = 30% ◀▶ aujourd'hui = 70%

Recrutement direct hier = 70% ◀▶ aujourd'hui = 30%.

- Discours de clôture par Jean-Paul MARTIN, président général :

*Il remercie chaleureusement toute l'assemblée pour le travail qui a été réalisé.*

*Il est aussi reconnaissant envers tous, d'avoir permis que nous avançons vers l'avenir.*

*Enfin il fait bien comprendre que nous avons tout intérêt à conserver notre organisme. C'est le seul (de la Médaille Militaire) franchement reconnu par les Instances notamment celles de la République à commencer par le premier de tous : notre Président de la République.*

*Le ton est bien radouci voire empreint d'une certaine et véritable émotion, puisqu'il a terminé ses propos par devoir céder sa présidence pour deux mois minimum, à monsieur Jean-Pierre LEMAIRE, 2<sup>ème</sup> vice-président - protocole - responsable administratif, service revue et site internet. Cette démarche est devenue nécessaire en raison d'un gros souci médical qu'il rencontre et qui nécessite une grosse intervention chirurgicale dans les semaines suivantes.*

- Clôture 16h05 :

Conclusion :

- L'ambiance générale s'est apaisée au fur et à mesure que les heures et les journées se sont écoulées. C'est venu de l'ensemble des participants et des intervenants. J'ai personnellement un peu mal vécu, que notre actuellement Président Général fasse souvent référence d'avoir reçu un héritage défaillant à sa prise de fonction. Il faisait pourtant auparavant partie des instances dirigeantes (surtout que François GELLIBERT était présent dans la salle)... Et puis le passé est le passé, il faut regarder devant, vers l'avenir et le futur en l'améliorant.

- Globalement ce fut constructif et cela a permis de mettre beaucoup de choses à plat, voire de faire tomber un certain nombre de quiproquos. Je pense que cet état de fait était dû par le manque de concertation et de paroles. Mais attention tout n'est pas résolu, il faut encore s'y intéresser et s'y investir parce tout n'est pas complètement solutionné. Il reste quelques confusions notamment dans le domaine de gestion financière...

- Un coup de chapeau à monsieur Jean-Pierre LEMAIRE, 2<sup>ème</sup> vice-président, pour avoir bien orchestré cette A.G.O.. Cette façon de procéder a permis que s'instaure des échanges contrairement à l'année dernière à AVIGNON. Il est vrai que tous les intervenants n'ont pas refusé le dialogue. A un certain moment, c'est même de l'assemblée que la volonté d'écouter certains dialogues s'est fait ressentir.

Je pense même que s'il y a eu tension, cela est venu aussi de la manière d'apostropher le siège. Manifestement il n'y a pas toujours les formes et c'est ressenti par celui-ci comme une forme d'agression à leur rencontre.

Donc avec un peu de bon sens et de bonne volonté de la part de tous, on doit parvenir à de bons dialogues et de bonnes compréhensions. N'oublions pas que notre devoir est de monter l'exemple pour les plus jeunes et que l'âge que nous représentons est synonyme de « sagesse ou de sage »...

Francis PICARD,

délégué national du département de la Haute-Marne.

ORIGINAL SIGNE